



**Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de  
la Transition écologique et solidaire**

Paris, le 11 décembre 2017

## Communiqué de presse

---

### **Dans le cadre du Sommet sur le Climat « One Planet Summit », Nicolas Hulot accélère le développement de l'énergie solaire et de l'autoconsommation**

**« Le potentiel de développement de l'énergie solaire est extraordinaire en France, je voudrais que nous changions d'échelle dans ce domaine » a déclaré Nicolas Hulot peu après l'annonce de la préparation d'un plan en 2018 pour accélérer le développement des énergies renouvelables.**

#### **Nicolas Hulot augmente de 1 GW par an le volume des appels d'offres solaires**

Plusieurs appels d'offres ont été lancés fin 2016 afin de favoriser le développement d'installations solaires au sol comme sur bâtiments. Ces appels d'offres pluriannuels portent sur des volumes de 1,45 GW par an sur une durée de 3 ans. Depuis leur lancement, ces appels d'offres ont d'ores et déjà permis l'attribution de 1 GW de projets solaires au sol et de 300 MW d'installations sur bâtiment.

**Afin d'accélérer le développement du photovoltaïque et de permettre l'atteinte des objectifs ambitieux de la programmation pluriannuelle de l'énergie pour cette filière, Nicolas Hulot porte le volume des appels d'offres solaires à 2,45 GW par an.**

L'augmentation des volumes prendra effet progressivement, dès les prochaines périodes des appels d'offres, qui auront lieu en mars pour les installations sur bâtiment et en juin pour les centrales au sol. Le développement de l'énergie solaire s'est accompagné d'une baisse substantielle du niveau de soutien de l'Etat : il était en moyenne de 63,9 €/MWh lors de la dernière phase, en baisse de 9 % par rapport au précédent appel d'offre, 4 mois plus tôt. Pour les plus gros projets au sol, le prix tombe même à 54 €/MWh.

**En concertation avec les acteurs de la filière solaire, de nouvelles dispositions ont également été mises en place afin de réduire les délais de réalisation des installations et d'augmenter les taux de réalisation des projets lauréats des appels d'offres.** Ces dispositions s'accompagnent de nouvelles modalités concernant l'investissement et le financement participatif, afin de renforcer l'ancrage territorial des projets.

## **Nicolas Hulot désigne 145 projets lauréats pour développer des installations renouvelables en autoconsommation**

Lancé en 2017 pour un volume total de 150 MW par an, l'appel d'offres pour installations de production d'électricité d'origine renouvelable en autoconsommation comporte 9 périodes de candidature réparties sur 3 ans. Cet appel d'offres est ouvert aux consommateurs des secteurs industriels, tertiaires et agricoles, notamment les centres commerciaux.

**« Je me félicite de voir qu'en une année seulement, le besoin de soutien public à l'émergence de projets en autoconsommation a été divisé par 4. C'est le signe que la compétitivité des énergies renouvelables ne cesse de s'accroître. » a déclaré Nicolas Hulot à l'annonce des résultats de cet appel d'offres.** Les projets lauréats de cette première période, d'un volume de 50 MW, bénéficieront en effet d'une prime à un prix pondéré de 7,90 €/MWh, soit une baisse de plus de 70 % par rapport à l'appel d'offres précédent de 2016.

La valeur de la prime sera d'autant plus élevée que la part d'électricité autoconsommée sera importante et que la conception de l'installation permettra une bonne intégration au réseau électrique. **Le taux d'autoconsommation moyen des lauréats de l'appel d'offres est d'ailleurs extrêmement élevé, supérieur à 98 %, ce qui traduit une réelle volonté d'utiliser sa propre électricité.**

Retrouvez la liste des candidats retenus sur le site Internet du Ministère de la transition écologique et solidaire : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/solaire>

### *Répartition régionale des projets lauréats de la seconde période de l'appel d'offres au sol*

<b>Région</b>	<b>Projets</b>	<b>MW</b>
Occitanie	27	9,8
Provence Alpes Côte d'Azur	25	8,6
Auvergne-Rhône-Alpes	25	9,3
Nouvelle Aquitaine	24	9,2
Pays de la Loire	16	6,8
Bretagne	9	2,1
Centre-Val de Loire	8	2,4
Grand Est	4	0,9
Normandie	2	0,7
Ile-de-france	2	0,6
Bourgogne Franche-Comté	2	0,5
Hauts-de-France	1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>51</b>

La seconde période de candidature à l'appel d'offres, dont la clôture aura lieu le 22 janvier prochain, portera également sur une puissance de 50 MW.

**Conformément à l'engagement de la France auprès de la Commission européenne, Nicolas Hulot lance un appel d'offres expérimental mettant en concurrence les filières photovoltaïque et éolien terrestre.**

Cet appel d'offres est un appel d'offres expérimental visant à évaluer la compétitivité relative des filières photovoltaïque au sol et éolien terrestre. Il porte sur un **volume total de 200 MW** pour une capacité par projet devant être comprise entre 5 et 18 MW.

Il vient matérialiser l'engagement de la France auprès de la Commission européenne, dans le cadre de ses lignes directrices relatives aux aides d'Etat, de mettre en concurrence plusieurs technologies en faveur de la compétitivité.

La France a décidé de le mettre en œuvre de façon expérimentale sur les technologies renouvelables aujourd'hui les plus compétitives. Une évaluation de cet appel d'offres permettra d'en identifier les bénéfices et les inconvénients.

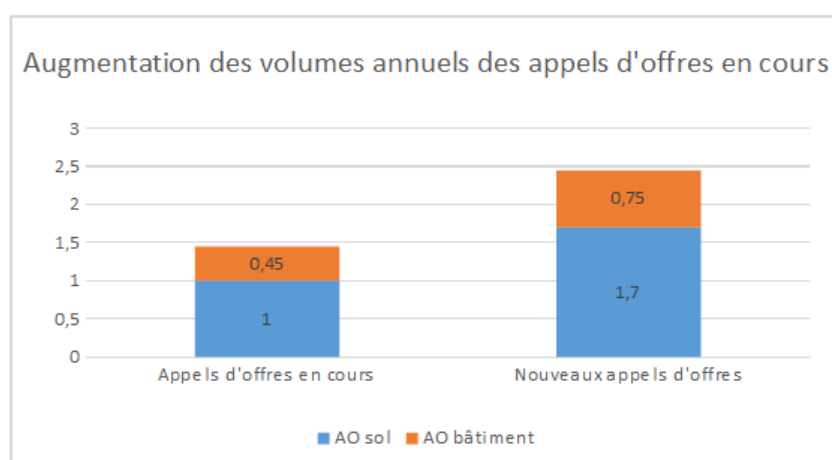
Le soutien sera octroyé sous forme de **complément de rémunération**. Les projets seront sélectionnés uniquement sur la base d'un **critère de compétitivité économique**. Afin d'encourager la participation des citoyens et des territoires aux projets d'énergie renouvelable, **les projets financés selon des modes « participatifs » pourront bénéficier d'une majoration tarifaire**. Le dépôt des offres est attendu pour le 3 septembre 2018.

## Annexe - L'énergie solaire accélère son développement en France

Pour atteindre 40 % d'électricité renouvelable en 2040, la France compte sur le développement de l'énergie solaire. La Programmation pluriannuelle de l'énergie, publiée en 2016, a fixé des objectifs ambitieux : la capacité solaire devra être comprise entre 18,2 et 20,2 GW en 2023 pour 7,2 GW fin 2016.

### Des volumes d'appels d'offres solaires en augmentation

Depuis 2016, des appels d'offres ont été lancés pour développer les projets d'installations solaires au sol et sur bâtiments. **Le volume de ces appels d'offres va considérablement augmenter, passant de 1,5 GW à 2,5 GW par an.** Le dispositif d'appels d'offres présente l'avantage de favoriser la concurrence pour faire baisser les coûts de production, de mieux piloter le rythme de développement de la filière, et de bien prendre en compte les enjeux environnementaux.



**Une compétitivité en forte augmentation** : les appels d'offres successifs montrent une baisse régulière depuis plusieurs années et désormais très rapide des prix de l'électricité demandés par les lauréats, ce qui induit un besoin de soutien public moindre. Le prix demandé par les lauréats de la dernière tranche de projets au sol était en moyenne de 63,9 €/Mwh, 9 % de moins que lors de l'appel d'offres précédents quatre mois auparavant. Pour les projets de taille supérieure (entre 5 et 17 Mwc) le prix demandé était même de 55,5 €/Mwh.

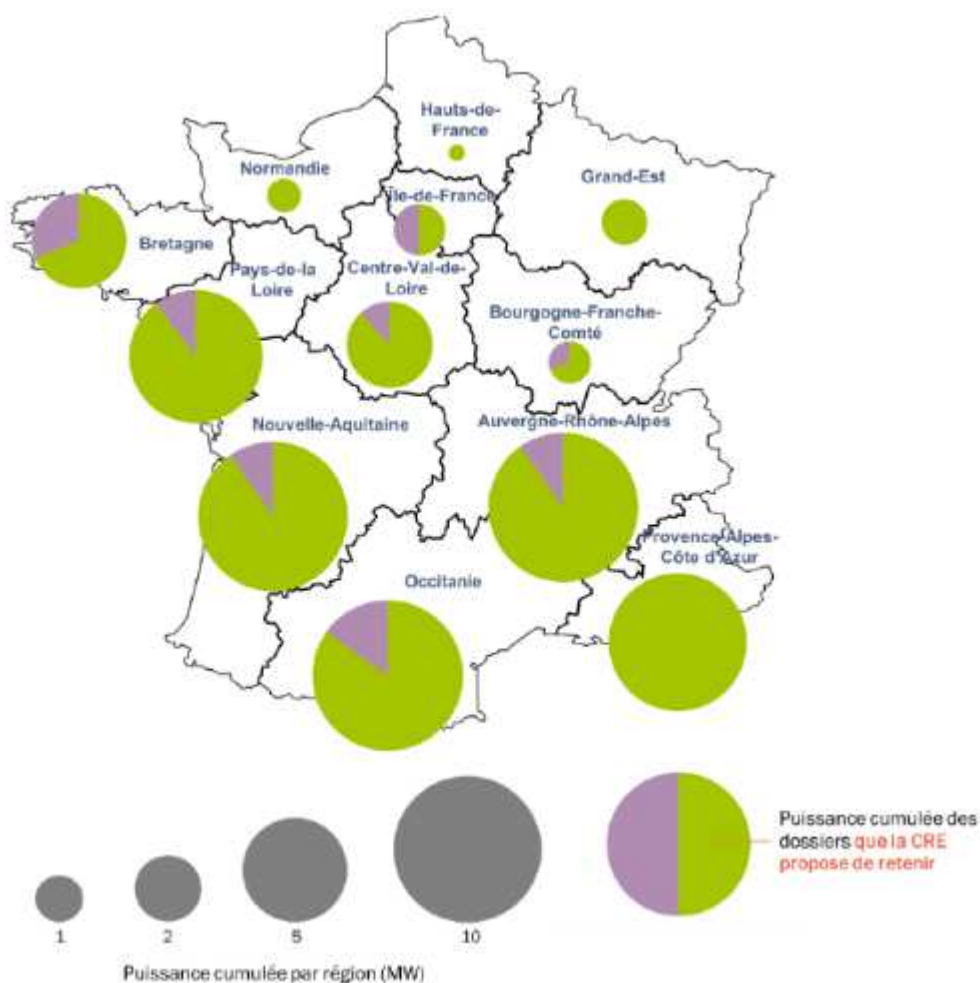
La baisse est aussi constatée sur les projets de solaire sur bâtiments, l'appel d'offres alloué cet automne l'a été à un prix moyen de 93,4 €/Mwh (et 88 €/Mwh pour les projets sur grands bâtiments), soit 10 % de moins que la période précédente.

### 145 nouveaux lauréats de l'appel d'offres autoconsommation

L'autoconsommation représente un enjeu fort pour décentraliser le système électrique français tout en développant les énergies renouvelables.

L'engouement des Français pour produire et consommer leur propre électricité est devenu une priorité de taille. Cette évolution de l'autoconsommation s'explique également par une forte baisse des coûts. Le besoin de soutien public pour l'émergence de projets en autoconsommation a été divisé par 4 en un an, comme le montrent les résultats de l'appel d'offres à destination des consommateurs des secteurs industriels, tertiaires et agricoles lancé en 2017 pour un volume total de 150 MW par an.

**Le taux moyen d'auto-consommation des lauréats de l'appel d'offres est de 98 %.**  
**Répartition régionale des lauréats des installations renouvelables en autoconsommation**



## **Lancement d'un appel d'offres de mise en concurrence de l'éolien et du solaire**

Un appel d'offres expérimental de 200 MW est lancé pour évaluer la compétitivité entre les filières photovoltaïque au sol et éolien terrestre. Il permettra d'identifier les bénéfices et les inconvénients de cette mise en concurrence. Le soutien aux projets prendra la forme d'un complément de rémunération et la sélection se fera uniquement sur la base d'un critère de compétitivité économique.

Retrouvez le communiqué en ligne

---

Contact presse : 01 40 81 78 31  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
[@Min\\_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)